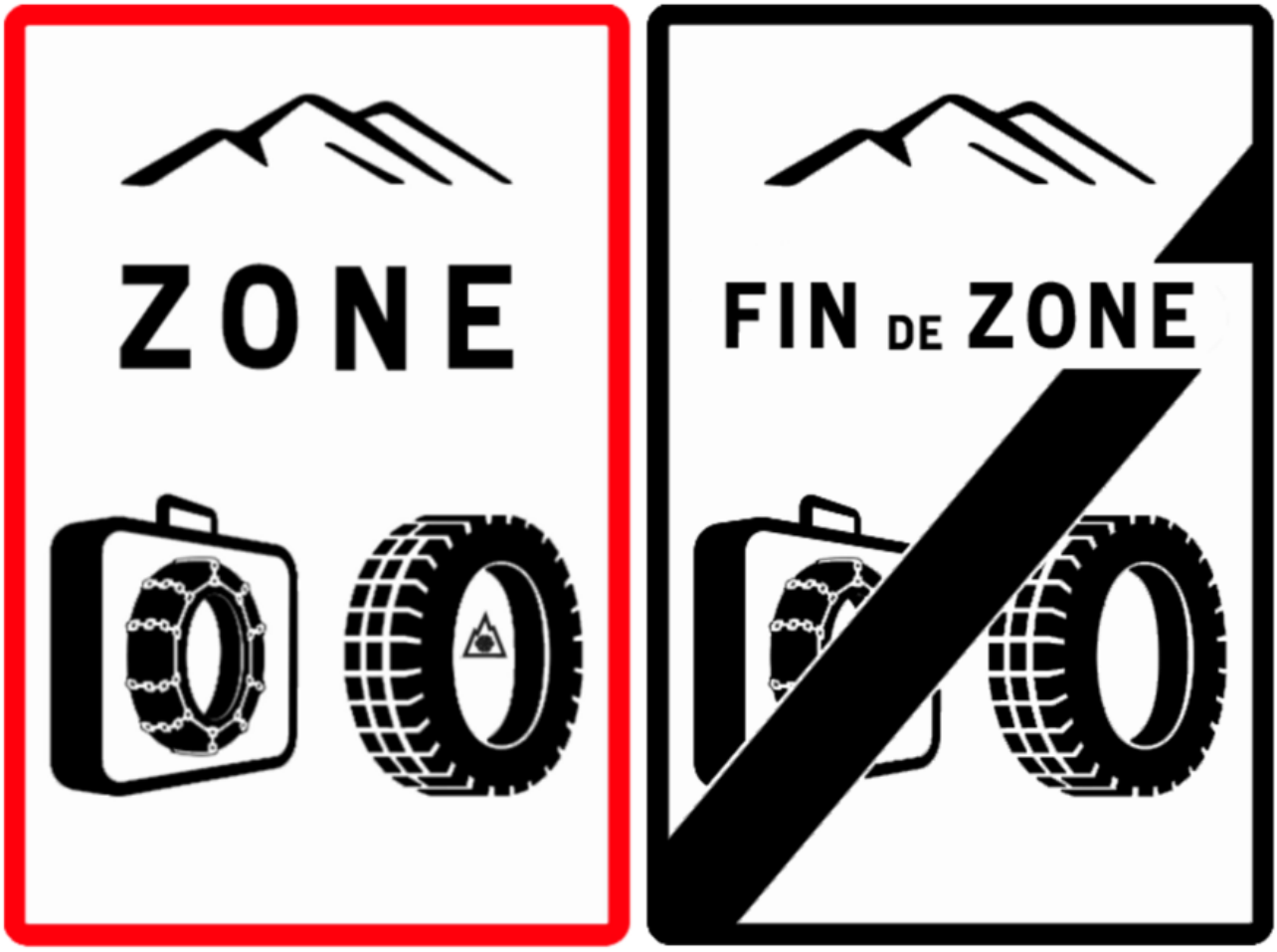
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

Pneus hiver : rien n’est encore joué pour le Vaucluse



Alors que 28 communes vauclusiennes figurent dans le périmètre prévisionnel des territoires concernés par l’application de la ‘loi Montagne 2’ rendant obligatoires des équipements spéciaux du 1er novembre au 31 mars 2021 dans certaines zones de montagne, la préfecture de Vaucluse rappelle qu’aucune décision n’a encore été prise. En effet, le préfet du département a la possibilité d’appliquer ou non ce décret visant à améliorer la sécurité des usagers de la route ainsi que les conditions de circulation en hiver (éviter les blocages lors d’épisodes neigeux notamment).

Le détail connu d’ici le 1er novembre prochain

« En concertation avec les élus locaux dans le cadre des comités de massif, les préfets des départements

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

concernés dresseront d'ici le 1er novembre la liste des communes où les usagers auront le choix entre détenir des chaînes dans leur coffre ou équiper leurs véhicules de pneus hiver en période hivernale et arrêteront les éventuelles dérogations sur certains axes routiers », confirme la préfecture de Vaucluse qui insiste sur le fait que « l'information selon laquelle les usagers auraient l'obligation d'équiper leurs véhicules en pneus neiges uniquement n'est pas exacte, le décret d'application de la loi prévoit bien ce choix. »

Pas de sanction prévue durant le 1er hiver

A ce jour, une carte est déjà consultable (1) sur le site de la Sécurité routière (il semblerait que seule la zone du Ventoux soit encore concernée et que les Monts de Vaucluse et le Luberon aient disparu).
Recensant les périmètres prévisionnels, cette carte est actualisée au fur et à mesure de la prise des décisions préfectorales qui exemptera tout ou partie des communes vauclusiennes susceptibles de voir ces obligations s'appliquer sur leur territoire. L'entrée puis la sortie dans ces zones sera alors ensuite matérialisée par deux nouveaux panneaux (voir visuels ci-dessus).
« Les éventuels manquements à l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver dans les départements concernés ne seront pas sanctionnés cet hiver », précise toutefois la préfecture.

Quelles nouvelles obligations

Dans tous les cas, une fois le choix des communes réalisé par le préfet, les nouvelles obligations d'équipements concerneront les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars circulant dans ces zones.

Dans ce cadre, les véhicules légers, les utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir dans leur coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices,
- soit être équipés de quatre pneus hiver.

« Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque seront également soumis aux mêmes obligations que les véhicules précités, expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque devront détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver. »
A noter que ces mesures ne s'appliqueront pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

L.G.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

Mise en service du skate-park d'Aubignan



Très attendu par les amateurs de planche à roulette (une pétition avait même été lancée en 2019 pour sa réalisation), le skate-park d'Aubignan est opérationnel depuis le début des vacances scolaires. Situé dans le prolongement du city-park, jouxtant le stade de la Condamine, le nouvel équipement sportif a été réalisé par la société iséroise Transalp.
L'ensemble représente un investissement de 75 820,90€ dont 12 500€ de participation de la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin).

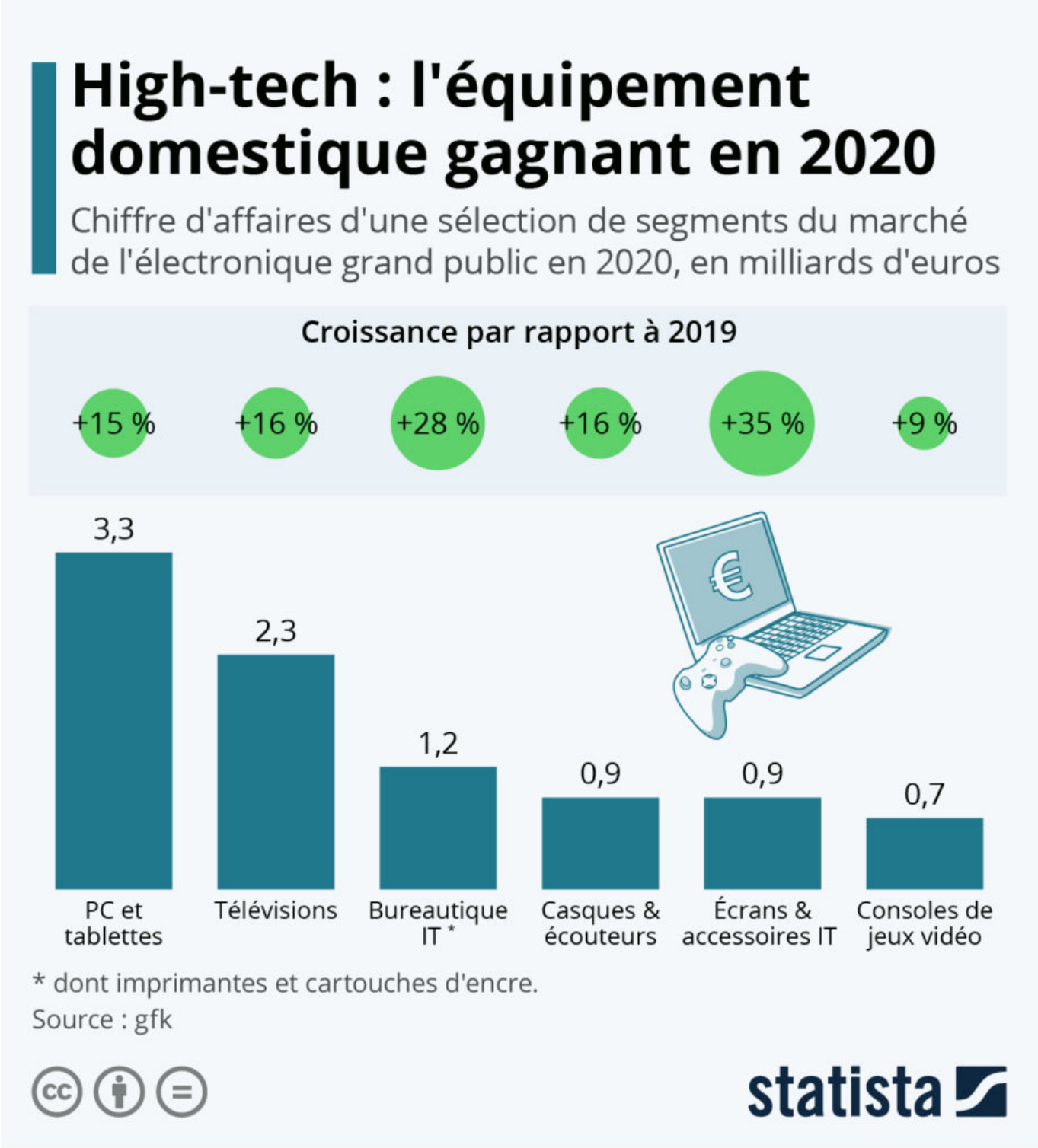
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

High-tech : l’équipement pour la maison sort gagnant en 2020

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Comme le rapporte l'[institut d'études GfK](), le marché de l'[équipement électronique de la maison]() et du

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

matériel informatique/bureautique a connu une année faste en France en 2020. Notre graphique donne un aperçu du chiffre d'affaires et de la croissance d'une sélection de catégories de produits qui se sont retrouvées parmi les plus demandées l'année dernière.

Portés par le confinement et la généralisation du télétravail, les écrans et accessoires (souris, claviers), ainsi que l'équipement bureautique (imprimantes, cartouches, etc.) font partie des grands gagnants, avec une croissance respective de 35 % et 28 % en 2020. Les PC, ordinateurs portables et autres tablettes ne sont pas en reste, tout comme les télévisions et l'univers « casques & écouteurs », avec une hausse du chiffre d'affaires d'environ 15 % pour chacune de ces trois catégories. Enfin, au rayon loisir, les ventes de consoles de jeux vidéo ont augmenté de près de 10 % en valeur en 2020 – la sortie de nouveaux modèles en fin d'année (PS5 et Xbox Series X), jouant très certainement un rôle majeur à cet égard.

De Tristan Gaudiaut pour Statista